

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 15 Avril 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 15 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 20

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILIHU - M. AUBRY - C. MABANZA - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT.

Absents Excusés Représentés : 8

M. GAMIETTE représenté par E. ETE - A. QAROUACH représenté par M. AUBRY - Y. BOUKANTAR représenté par C. TAWAB KEBAY - Y. ITOUA représentée par F. OGBI - C. RENKLICAY représentée par D. ATIG - G. BAGAVANE représenté par C. MABANZA - T. DIAWARA représentée par S. LAATIRISS - S. GAUBIER représenté par S. GIBERT.

Absente excusée : 1

L. HERGAUX.

Absents : 6

C. M' PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE

Délibération N° DEL - 2019 - 0042 : « *Approbation du rapport d'activité annuel 2017 du S. I. F. U. R. E. P.* »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-39,

Vu la circulaire 2018-10 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmettant le rapport d'activité 2017,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmettant le rapport d'activité 2017,

Vu le compte administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmettant le rapport d'activité 2017,

Après avoir entendu le rapport des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne,

Délibère,

Prend acte du rapport du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2017.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *Prend acte*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

18 AVR. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : **18 AVR. 2019**